

22 nov 2019 -16:20

## Conseil des ministres du 22 novembre 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 22 novembre 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux dossiers de marchés publics pour la Défense.

Il s'agit du lancement des procédures suivantes :

- un marché public relatif à l'acquisition de 322 véhicules de commandement et de liaison (CLV) avec un contrat ouvert pluriannuel pour l'assistance technique
- un marché ouvert pluriannuel (2019-2022) avec l'Institut géographique national (IGN) pour la livraison de produits géographiques spécifiques à la Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://diplomatie.belgium.be>

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

## Marché public dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution de quatre lots du marché public pour l'achat de denrées alimentaires en 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel et la garantie de l'aide alimentaire européenne.

Le programme d'aide alimentaire européen a été remplacé en 2013 par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), géré par le SPP Intégration sociale pendant la période de programmation 2014-2020. Dans le cadre de ce programme, la Belgique dispose de 73.821.504 euros pour la période 2014-2020 et doit fournir en outre un cofinancement d'au moins 15%. Depuis 2014, en complément du financement européen, le gouvernement fédéral a investi 16,5 millions d'euros dans l'achat de denrées alimentaires, ce qui est supérieur aux engagements pris auprès de la Commission européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FEAD.

Les denrées alimentaires achetées sont réparties entre quelques 780 CPAS et organisations partenaires belges reconnues, chargées de leur distribution gratuite aux plus démunis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Christine Romeyns  
Porte-parole  
+32 473 98 55 83  
[christine.romeyns@Ducarme.fgov.be](mailto:christine.romeyns@Ducarme.fgov.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

## Marché public relatif à l'analyse systématique et au contrôle de la qualité des produits pétroliers

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public visant à conclure un accord-cadre relatif à l'analyse systématique et au contrôle de la qualité des produits pétroliers.

Le SPF Economie doit remettre en concurrence le marché relatif aux analyses systématiques et au contrôle de la qualité des produits pétroliers pour la période 2020-2026. L'accord-cadre actuel des laboratoires privés arrive à échéance le 1er mars 2020. Ce marché public doit assurer la continuité de ses activités, à savoir le contrôle de la qualité des carburants mis sur le marché belge. Il sera lancé via une procédure concurrentielle avec négociation en utilisant la technique de l'accord-cadre avec publication au niveau belge et européen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 22 novembre 2019](#)

## Rapport global sur le fonctionnement du contrôle interne fédéral et rapport d'activités du Comité d'audit de l'administration fédérale

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès et du ministre du Budget et de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a pris acte des conclusions et recommandations contenues dans le rapport global annuel sur le fonctionnement du contrôle interne au sein de l'autorité fédérale et du rapport d'activités du Comité d'audit de l'administration fédérale (CAAF).

Le rapport global "contrôle interne" repose sur les rapports annuels que devaient remettre les fonctionnaires dirigeants au Comité d'audit avant le 15 février 2019 et, dans certains cas, sur les rapports annuels des services d'audit interne. Les rapports des fonctionnaires dirigeants ont trait au fonctionnement du contrôle interne et aux améliorations prévues. Le rapport d'activités 2018-2019 est le dixième rapport d'activités du Comité d'audit depuis son lancement officiel. Il concerne la période allant du 1er août 2018 au 31 juillet 2019 inclus.

Le Conseil des ministres invite chaque ministre à étudier, en collaboration avec le(s) fonctionnaire(s) dirigeant(s) et dans leur domaine de compétences, comment répondre au mieux aux recommandations du Comité d'audit, en particulier s'agissant des points suivants :

- accorder d'avantage d'attention au suivi des recommandations de l'Audit fédéral interne, de l'Inspection des Finances et de la Cour des Comptes
- mettre l'accent sur une plus grande uniformité dans la mise en œuvre d'activités récurrentes au sein des différentes entités
- poursuivre le développement de synergies au niveau fédéral par l'échange de meilleures pratiques, l'usage de méthodologies communes et un accompagnement global des parcours d'implémentation pour des thèmes transversaux. Les questions transversales telles que la mise en œuvre du RGPD, IT Security, IT Governance, les risques d'intégrité y compris la fraude et la corruption, etc. doivent être traitées de manière centralisée
- renforcer la structure de gouvernance et la culture de management au sein des services
- faire évoluer d'avantage la cohérence entre politique, stratégie et objectifs opérationnels
- redoubler les efforts pour garantir la fiabilité des données financières en vue de la certification des comptes en 2020
- augmenter la responsabilité financière de la direction des entités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget  
et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et  
de la Politique scientifique  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 86 06 13  
[christian.carpentier@clarinval.fed.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.fed.be)

Jonas Veys  
Porte-parole (NL)  
+32 474 63 19 54  
[jonas.veys@clarinval.fed.be](mailto:jonas.veys@clarinval.fed.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

## Transfert temporaire du siège de la division de Roulers du tribunal du travail de Gand à Courtrai

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal transférant temporairement le siège de la division de Roulers du tribunal du travail de Gand à Courtrai.

Les besoins du service justifiant le transfert temporaire du siège de la division de Roulers du tribunal du travail de Gand vers la division de Courtrai découlent principalement du peu d'effectifs (un greffier et un assistant mi-temps) et de la charge de travail au sein du greffe. Il n'y a pas de juges suppléants ni de propres juges sociaux. Des mesures ont déjà été prises afin de remédier à cette situation. Ainsi, les heures d'ouverture du greffe ont été réduites et le nombre d'audiences a été rationalisé au maximum. Toutefois, ces mesures ne semblent actuellement plus suffisantes pour continuer d'assurer un fonctionnement valable de la division de Roulers.

Un transfert du siège vers la division de Courtrai paraît logique compte tenu du lien direct entre les deux divisions. En effet, les deux divisions utilisent le même rôle général, les dossiers de la division de Roulers sont déjà suivis par l'auditorat du travail depuis le siège de Courtrai et les règlements collectifs de dettes de la division de Roulers sont traités depuis 2013 par la division de Courtrai.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,  
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires  
européennes  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@just.fgov.be](mailto:sieghild.lacoere@just.fgov.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

## Pensions : fixation du taux de la cotisation de base pour 2022

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à fixer le taux de la cotisation de base pour 2022, qui sera applicable aux administrations affiliées au Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales.

La situation budgétaire de ce Fonds ne permet pas le maintien du taux de base à 41,5% pour l'année 2022. Le Comité de gestion des pensions des agents statutaires des administrations provinciales et locales du Service fédéral des Pensions a unanimement proposé d'appliquer, pour 2022, un taux de cotisation plus élevé. Le projet d'arrêté royal suit cet avis et fixe le taux de cotisation pour 2022 à 43%.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal pris pour l'année 2022 en exécution de l'article 16, alinéa 1er, 1), de la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 38 55  
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@bacquelaine.fed.be](mailto:koen.peumans@bacquelaine.fed.be)



22 nov 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 22 novembre 2019](#)

## Octroi des dotations fédérales 2019 pour la police locale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé six projets d'arrêté royal concernant les dotations fédérales octroyées aux communes et zones de police pluricommunales, en vue d'y soutenir le fonctionnement de la police locale durant l'année 2019.

Subvention fédérale de base et allocation pour équipement de maintien de l'ordre public 2019 :

La subvention fédérale de base constitue la dotation la plus importante accordée par l'Etat fédéral à la police locale. Elle est constituée d'un montant de base, d'un montant de correction et d'un montant dédié spécifiquement aux zones de Bruxelles-Capitale. Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé la simplification de la procédure réglementaire relative à la correction de l'indexation de la dotation fédérale de base pour laquelle le ministre de l'Intérieur est non seulement habilité à fixer des montants définitifs, mais également à débloquer la réserve (constituée à 98% par le versement des avances des montants prévisionnels de la dotation fédérale de base X-1) et, le cas échéant, à effectuer la correction, dans les limites des crédits disponibles.

Subvention fédérale complémentaire :

Cette subvention est accordée sur base de critères spécifiques afin de permettre aux zones de police de faire face aux coûts supplémentaires qui ont été engendrés par la réforme des polices.

Dotation fédérale pour équipement de maintien de l'ordre public en faveur de la police locale pour 2019 :

Cette dotation est répartie selon les règles établies par la directive ministérielle relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative. Chaque zone pouvant bénéficier de cette dotation, perçoit tout d'abord la part de la dotation qui lui a déjà été historiquement attribuée. La partie restante du montant total de la dotation, soit la somme des dotations des zones de police ne pouvant plus bénéficier de la dotation, est répartie entre les zones de police bénéficiaires, et ce au prorata de leur part historique.

Subvention fédérale Salduz :

Cette dotation aux zones de police permet d'intervenir dans les coûts inhérents à l'exécution de la loi Salduz par la police locale durant l'année 2019. Le montant octroyé à la police locale est réparti proportionnellement entre les zones de police à concurrence du nombre réel d'interventions Salduz des catégories III et IV.

Allocation sociale :

Cette dotation constitue l'aide que l'Etat fédéral accorde aux zones de police pour payer une partie des cotisations sociales patronales. Il s'agit de la prolongation des modalités d'attribution appliquées jusqu'ici.

Correction de l'indexation de la subvention fédérale de base pour l'année 2018 :

Les montants prévisionnels de la subvention fédérale de base 2018 étaient déterminés sur base de prévisions d'évolution de l'indice santé lesquels doivent ensuite être confrontés à son évolution réelle. Pour l'année 2018, les facteurs retenus pour déterminer les montants prévisionnels se sont avérés inférieurs à l'évolution réelle de l'indice santé. Un complément est donc dû aux zones de police afin de corriger cette indexation.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
[erik.eenaerts@ibz.fgov.be](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

## Produits radioactifs utilisés en médecine humaine, en médecine vétérinaire, dans un essai clinique où dans une investigation clinique

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 juillet 2015 relatif aux produits radioactifs destinés à un usage in vitro ou in vivo en médecine humaine, en médecine vétérinaire, dans un essai clinique où dans une investigation clinique.

Les modifications portent majoritairement sur la forme. Les modifications axées sur le contenu portent notamment sur les aspects suivants :

- tous les produits radiopharmaceutiques ne doivent pas être autorisés par l'Agence fédérale pour les médicaments et les produits de santé (AFMPS)
- la livraison ne peut se faire que dans les zones contrôlées correctement autorisées
- une nouvelle disposition permet d'indemniser le président et les membres de la commission de radiopharmacie
- le projet insère une mesure transitoire complémentaire. Sauf disposition contraire, les pharmaciens autorisés en application de l'arrêté royal du 28 février 1963 ou de l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de protection contre le danger des rayonnements ionisants sont réputés agréés en vertu des dispositions du présent arrêté

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

## Institut national d'assurance maladie-invalidité : suppression de l'honoraire DCI

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à supprimer l'honoraire DCI afin de financer un honoraire pour le nouveau concept de "pharmacien de référence".

Dans le cadre de la réforme de la rémunération des pharmaciens, l'accent avait été mis sur une revalorisation des prestations intellectuelles du pharmacien liées aux actes pharmaceutiques. Le projet modifie l'arrêté royal du 16 mars 2010 afin de supprimer l'honoraire DCI et ainsi pouvoir financer la prestation "pharmacien de référence". Ce nouveau concept indique le pharmacien d'officine choisi par un patient chronique pour l'accompagnement et le suivi de son traitement médicamenteux. Pour rappel, l'honoraire DCI (pour une prescription sous dénomination commune internationale) a déjà été mis à 0 au 1er janvier 2019 via un avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mars 2010 visant l'instauration d'honoraires pour la délivrance d'une spécialité pharmaceutique remboursable dans une officine ouverte au public*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 22 novembre 2019](#)

## La Belgique conforte sa position de pointe en matière de politique spatiale

Le Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne (ESA) se réunira ces mercredi 27 et jeudi 28 novembre à Séville. Ses 22 Etats membres, dont la Belgique, y arrêteront les choix budgétaires ainsi que la programmation spatiale pour la période 2020-2024.

Le ministre de la Politique scientifique David Clarinval représentera la Belgique à cette importante réunion pour notre pays et nos acteurs de pointe actifs dans le secteur. Pour ces derniers, les retombées de la politique menée par l'ESA sont en effet cruciales. Dans cette optique, le Conseil des ministres a adopté ce vendredi 22 novembre une note définissant les priorités belges que le ministre sera chargé d'y défendre.

Le gouvernement Wilmès entend y conforter le rôle majeur joué par la Belgique au sein de l'ESA, dont elle est le sixième contributeur et même le premier au sein des pays de taille moyenne. Pour cette raison, il a décidé de planifier un budget global de 1,456 milliard d'euros. Il se décompose comme suit :

- 743,92 millions d'euros dans le cadre de la programmation obligatoire
- 712,73 millions d'euros dans le cadre des programmes optionnels, dont 250 millions (soit 50 millions par an) seront à confirmer par le prochain gouvernement en raison des actuelles affaires courantes. Cette dernière somme permet de rencontrer la demande adressée au gouvernement par l'ensemble du secteur.

La réunion de la semaine prochaine va jeter les bases de la politique de l'ESA pour les cinq prochaines années. Le domaine spatial constitue un enjeu économique et scientifique important pour la Belgique, dans un secteur en pleine expansion. Au-delà d'une tradition belge, il offre une haute valeur ajoutée ainsi que de fortes retombées économiques et scientifiques. C'est vrai tant pour l'emploi que pour la recherche et le développement qui permettent aux entreprises présentes dans les trois régions de notre pays de travailler aux investissements porteurs de demain. La Belgique doit conserver ses acquis, mais aussi assurer la compétitivité de nos acteurs industriels.

Le ministre de la Politique scientifique présentera un rapport sur les décisions qui seront prises à Séville lors du prochain gouvernement.

### La Belgique et l'espace en pratique

- Le budget historique consacré par la Belgique au secteur spatial atteint en moyenne environ 205 millions d'euros par an.

- L'argent alloué à l'ESA permet de financer les activités obligatoires telles que ses frais de fonctionnement, le centre de Kourou (CSG), ainsi que des programmes scientifiques de base comme les missions d'observation du soleil.
- Il sert aussi à financer à la carte des programmes optionnels selon les demandes spécifiques des pays, comme les programmes Télécom ou les missions sur Mars.
- Depuis 2015, le financement belge de l'ESA a permis :
  - de créer des effets de leviers commerciaux importants pour le secteur belge
  - de créer plus de 6.473 ETP (équivalents temps plein)
  - de générer un chiffre d'affaires de 1,56 milliard d'euros
  - d'améliorer la compétitivité du secteur
  - de créer des effets de leviers scientifiques majeurs en positionnant nos chercheurs dans le top mondial
- Le secteur spatial est à l'aube d'une expansion sans précédent, qu'il s'agisse du développement des mini-constellations de satellites, des missions vers la Lune ou Mars, ou encore de l'utilisation croissante des données satellitaires dans la vie quotidienne (voitures autonomes, smartphones, objets connectés...). Y demeurer à la pointe est primordial.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 86 06 13  
[christian.carpentier@clarinval.fed.be](mailto:christian.carpentier@clarinval.fed.be)

Jonas Veys  
Porte-parole (NL)  
+32 474 63 19 54  
[jonas.veys@clarinval.fed.be](mailto:jonas.veys@clarinval.fed.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 22 novembre 2019](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : Audit fédéral interne - marché relatif à l'audit "IT Security auprès du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, du SPF Chancellerie du Premier Ministre, du SPP Politique scientifique et de la Régie des bâtiments"
- Coopération au développement :
  - octroi d'un subside à l'Institut politique de développement et gestion de l'Université d'Anvers
  - trois dossiers (contribution OMS / programme des "Junior Professional Officers" (JPO) 2019 / octroi des moyens financiers "lutte contre le changement climatique" à BIO)
- Affaires étrangères :
  - quatre dossiers (subside à l'académie André Delvaux - Magritte du cinéma / contribution à la Charte de l'énergie / frais de déménagement 2019 / compensation LHAC)
  - six dossiers concernant le SPF Affaires étrangères
- Sécurité et Intérieur :
  - police fédérale - rattachement contrat POL 2017- 019 de la zone de police Westkust relatif aux livraisons d'armes collectives de calibre .300
  - marché relatif à l'entretien des vêtements de l'unité opérationnelle de la Protection civile de Crisnée pour le compte du SPF Intérieur
- Santé publique :
  - six dossiers pour le SPF Santé publique
  - paiement d'une contribution obligatoire annuelle à l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre du

## Country Cooperation Strategy

- PME : audit qualitatif des guichets d'entreprises
- Agriculture : demande d'approbation de l'état estimatif du fonds sanitaire (SPF Santé publique)
- Agenda numérique : DG Transformation digitale du SPF BOSA :
  - développements complémentaires pour les pétitions dans le cadre de la plateforme "MonOpinion"
  - mission de vérification des services eBox conformement aux exigences imposées par deux normes européennes
  - deux dossiers (supervision de la gestion du programme du projet eBOX - partie 2 / vérification des fichiers de référence HIP)
- Fonction publique : DG Services d'appui interne du SPF BOSA - Marché 2019 relatif au BSM Smals pour mise à niveau technique du Middleware - Application Orfeo
- Emploi : deux marchés pour le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (acquisition et entretien d'un équipement de microscopie électronique / location de 87 photocopieurs multifonctions noir/couleur)
- Economie :
  - trois marchés (application eGrefe / achat de 1.500 écrans 24" / achat de 1.400 dockingstations universelles)
  - deux marchés (Licences ServiceNow - solution Cloud ServiceNow / utilisation de canaux Proximus pour la téléphonie via le SIP Trunk de SMALS)
- Lutte contre la pauvreté :
  - octroi d'un subside dans le cadre du projet MIRIAM 3.0
  - dotation au Service de lutte contre la pauvreté - Centre fédéral migration (Myria) - troisième tranche
  - lutte contre la pauvreté - appel à projets "Lutter de manière efficace et effective contre la pauvreté des familles" - demande de soutien de vingt plates-formes locales de concertation en matière de lutte contre la pauvreté des familles en 2019 - quatrième tranche
- Justice : neuf dossiers pour le SPF Justice



Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

22 nov 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 22 novembre 2019](#)

## Budget des soins de santé 2020

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a fixé, pour l'exercice budgétaire 2020, le budget et le montant de l'objectif budgétaire annuel global de l'assurance soins de santé.

Le point de référence pour l'établissement du budget 2020 est la préfiguration qui a servi de base au budget transmis à la Commission européenne le 15 octobre dans le cadre de la procédure budgétaire européenne. Ce point de référence a ensuite été actualisé suite aux estimations techniques de septembre 2019.

Le budget 2020 repose sur les principes suivants :

- l'attribution complète de la norme budgétaire légale (1,5%), sans application d'un blocage structurel
- la mise à disposition intégrale des enveloppes d'index prévues
- la prise de mesures dans le secteur des spécialités pharmaceutiques pour un montant de 121 millions d'euros en 2020 et un effet de 161 millions d'euros sur base annuelle et en 2021
- la facture de soins pour le patient est réduite de 65 millions d'euros
- pas d'augmentation du financement du gouvernement fédéral ou des gestions globales en regard du rapport du Comité de monitoring (à l'exception des effets d'indexation)
- l'assurance des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du budget des soins de santé

Le Conseil des ministres a également fixé les objectifs partiels et les budgets globaux des moyens financiers pour les prestations ou groupes de prestations auxquels ce système est applicable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)